

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 10 fr. pour six mois,
 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 19 novembre.

Partie non officielle du Moniteur
 DU 16 NOVEMBRE.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR.

La loi du 11 juin 1859, portant fixation du budget des recettes et des dépenses de l'exercice 1860, règle, par son article 16, qu'à partir du 1^{er} janvier de ladite année, les officiers des armées de terre et de mer nommés ou promus dans l'ordre pendant leur activité de service, du 6 avril 1814 au 22 janvier 1852, seront appelés à jouir du traitement affecté aux différents grades dans la Légion-d'Honneur par le décret du 16 mars 1852.

Les membres de l'ordre qui se trouvent dans la catégorie spécifiée par la loi ci-dessus relatée sont invités à se mettre en instance le plus tôt possible auprès du grand chancelier, et à faire connaître leurs nom et prénoms, la date de leur nomination ou promotion, le grade dont ils étaient titulaires et le corps dans lequel ils servaient à cette date.

Partie officielle du Moniteur
 DU 18 NOVEMBRE.

Dans une intention blâmable, plusieurs journaux énumèrent chaque jour les mandements des évêques de France qui ordonnent des prières pour le souverain pontife.

Cette énumération a évidemment pour but de présenter l'épiscopat français comme solidaire des défiances que ces feuilles ont essayé de propager. Pour édifier l'opinion publique sur le caractère de cette manœuvre, il suffit de dire que, dans les mandements de nos vénérables prélats, les vœux pour le Saint-Père sont presque toujours associés au témoignage de la confiance la plus entière dans les intentions de l'empereur.

Ce n'est donc que par un sentiment de respect pour la religion que le gouvernement a cru devoir demander aux journaux une extrême

réserve en ce qui touche aux actes qu'il ne convenait point de livrer à leur polémique, et dont l'expression la plus générale constate d'ailleurs le patriotisme du clergé français.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le montant des sommes encaissées pour la souscription en faveur de l'armée d'Italie s'élevait au 15 novembre, à 5 millions 363,799 fr. 65 centimes.

La question de l'uniformité des monnaies, poids et mesures a été mise à l'ordre du jour en Angleterre ainsi qu'en France et en Belgique, et l'on reconnaît partout combien il serait à désirer que les peuples s'étendissent pour faire disparaître les nombreux inconvénients qui résultent de la différence des monnaies et des mesures dans les divers pays.

Conformément à l'article 51 des statuts, le conseil d'administration du chemin de fer du Nord a fixé à 25 francs le montant du coupon à payer le 1^{er} janvier 1860 sur les actions anciennes, pour les intérêts du semestre et l'à-compte sur le dividende de l'exercice 1859.

Le conseil d'administration prévient MM. les actionnaires qu'à partir du vendredi 18 novembre courant, ils pourront toucher, par anticipation, le montant de ce coupon, sous déduction de l'escompte à trois 1/2 p. 0/0, à la caisse centrale de la Compagnie, place Roubaix, 24, à Paris, de dix heures à une heure.

Les titres au porteur auront, en outre, à supporter la retenue de l'impôt à percevoir au profit du Trésor, soit 0 fr. 65 c. par coupon.

Les titres nominatifs sont exempts de l'impôt.

Au marché aux grains de Lille, de mercredi, il y a eu une hausse moyenne de 84 centimes à l'hectolitre.

Un procès curieux vient de se présenter devant la Chambre civile du tribunal de Lille.

A la suite de différents assez graves, la société des *Orphéonistes (Crick-Mouils)* fut dissoute par arrêté préfectoral, et une partie des sociétaires reforma la réunion, reprenant le titre et prétendant garder, en vertu de droits antérieurs, le médaillon contenant les médailles remportées dans les divers concours qui avaient porté si haut la réputation de cette société.

Cinquante-sept membres sortis assignèrent la nouvelle société, réclamant la vente, au profit de la masse, des médailles, et en même temps lui contestant le droit de porter le nom de *Crick-Mouils* à l'exclusion de toute autre société.

Le tribunal, dans un jugement fortement motivé, a donné gain de cause aux demandeurs. se fondant sur ce que le titre de *Crick-Mouils* forme idéalement le domaine d'une sorte de raison artistique qui n'appartient pas plus aux membres restants qu'aux membres sortants, lesquels ont contribué, dans le passé, à lui donner leur part de valeur.

Quant au médaillon, qui constitue ainsi et plus matériellement le centre de l'ancienne société, il est commun à tous les *Orphéonistes*, et ne saurait faire partie d'une société nouvelle. Le tribunal, pour ces motifs, a fait défense à la société nouvelle de porter le titre d'*Orphéonistes lillois (Crick-Mouils)*, et a ordonné que le médaillon serait vendu à l'encan, comme il est d'usage.

M^e Delannoy avait plaidé pour les défendeurs, M^e Flamant, avocat douaisien, avait pris en main la cause des demandeurs et a déployé, dans cette circonstance, la verve, l'esprit et l'éloquence qui lui ont valu sa réputation.

(Écho du Nord).

Une véritable fête de famille, moins brillante, sans doute, que les fêtes du monde, mais plus féconde en résultats utiles pour la société, a eu lieu jeudi, dans un des salons de la Mairie de Roubaix.

Il s'agissait de remettre à M. Faidherbe, directeur de l'École mutuelle, la mention honorable que lui avait décernée Son Excellence le ministre de l'instruction publique et des cultes.

M. Grimon, inspecteur de l'instruction primaire pour l'arrondissement, était venu tout exprès de Lille pour assister à cette solennité, et témoigner, par cette démarche, la considération dont le gouvernement se plaît à entourer le corps des instituteurs primaires.

En présence des autorités civiles et religieuses, de MM. les délégués cantonnaux, des instituteurs des communes voisines et des élèves de l'École mutuelle, M. l'inspecteur, dans un discours remarquable par l'élevation des pensées, a fait ressortir l'importance que le gouvernement attache et désire voir attacher par les populations, à ces récompenses si modestes et qu'on n'obtient pourtant qu'après de longues années d'un travail intelligent et soutenu. Il a ajouté que notre instituteur avait le droit d'être fier d'une distinction qu'il ne recherchait même pas et qui venait couronner un dévouement d'autant plus précieux qu'il est plus rare ; il lui a rappelé aussi que son passé engageait son avenir, et qu'il devait, s'il était possible, redoubler d'ardeur et de dévouement pour mériter bientôt une récompense d'un ordre plus élevé, et donner à la famille des fils soumis et respectueux, à la patrie de bons citoyens et des élus au ciel.

M. le Maire prit ensuite la parole, et remercia affectueusement M. Faidherbe des efforts qu'il avait faits depuis son arrivée pour élever le niveau intellectuel et moral de sa classe ; le félicita de la distinction dont il était l'objet et qu'il avait bien méritée.

S'adressant ensuite aux élèves, il les engagea à profiter des leçons, des conseils et des exemples qu'ils reçoivent de leur maître, pour devenir des hommes instruits et surtout d'honnêtes gens.

M. Motte-Brédart, recevant alors la mention des mains de M. l'Inspecteur, la remit en y joignant ses félicitations, à M. Faidherbe, qui a répondu :

« M. l'Inspecteur, Messieurs, Je suis heureux de la distinction dont m'honore aujourd'hui S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique ; mais je n'ignore pas que je la dois moins à mes efforts qu'à vos conseils éclairés qui les dirigent, à votre estime qui les

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
 DU 19 NOVEMBRE 1859.

LE VER LUISANT

ET

LA VIOLETTE.

Une pluie fine et tiède, en rafraichissant l'atmosphère enflammée, avait semé de perles le gazon de pelouses ; la soirée, chaudement illuminée par le soleil couchant, était magnifique de sérénité et de splendeur : pas un nuage au ciel qui ne fût une beauté ; sur terre, pas un bruit qui ne fût une harmonie.

Luigi Speranzo, le poète aux charmants sonnets, l'élegant cavalier dont toutes les femmes étaient affolées, errait pensif sur la terrasse de son palais, où la brise marine soufflait d'âcres aromes et une fraîcheur pénétrante.

Le palais d'un poète, d'aucuns pourraient s'en émerveiller ; mais Luigi vivait à cet âge d'or où la muse, loin de gretoter, puissance déchuë, sous le comble lépreux des mansardes, avait son autel à l'ombre de dômes de jaspe et de marbre où les meilleurs artistes faisaient courir des lignes raphaéliques qu'ils revêtaient

des magnificences étalées sur la palette de Véronèse et de Rubens. Les poètes alors arrivaient à tout, hormis à l'hôpital, — c'est un chemin qu'ils ont depuis singulièrement frayé.

Du vaste océan de lumière où l'astre-roi, navire fulgurant, sombrait, partait un rayon horizontal qui empourprait la façade et découpait en ombres sveltement allongées, sur le sable de la terrasse, les trefles fleuris qu'une main habile avait évidés dans le granit rose des balustres. L'heure et le temps prédisposaient à la rêverie ; aussi Speranzo, accoudé contre une colonnette, s'y abandonnait-il, les yeux perdus dans le vague. Une robe de velours noir d'une coupe sévère l'enveloppait de la tête aux pieds, si bien qu'on l'eût pris pour une figurine de vase étrusque, à le voir immobile comme la statue du Silence et grave comme un imbécile. — Cette dernière métaphore n'est nullement un paradoxe, il n'est rien de moins sérieux qu'un homme d'esprit, et la chose est vraie, même pour les oiseaux ; en est-il un plus stupide et plus solennel à la fois que le héron, quand, perché sur une patte, il écoute passer les joncs du marais ?

A quoi songeait donc le doux poète ? rêvait-il au destin des vieilles lunes, problème sombre et profond dont Villon quêtait la solution, lorsqu'on le conduisait au gibet ? Avait-il, au bas d'un vers, cousu, frange insolite, le mot *triomphe*, dissyllabe rebelle à la rime ? Ou bien l'huis cadennassé du plus arabe des Schylocks du Ghetto s'était-il fermé brutalement sur le nez de son embarras ?... Rien de tout cela. Adorateur passionné du soleil, fervent sectateur de Zoroastre, Speranzo s'inquiétait médiocrement des Phœbes édentées et cacochymes, et n'eût voulu, pour rien au monde, s'ériger en plagiaire

de Cyrano de Bergerac, l'historien comique de l'empire lunaire. De plus, trop oublieux de la veille pour rimer ses conquêtes de boudoir, le poète avait en toute circonstance cette rouerie délicate qui cache, aux yeux d'une future maîtresse, l'abîme de la chute sous les fleurs éthérées du platonisme et ne parlait jamais prématurément de triomphe. Enfin, il était riche à mettre dix intendants dans l'impossibilité de le ruiner, et Luigi, en garçon économe et rangé, ne possédait que trois exemplaires de ces insatiables rongeurs.

Il froissait deux lettres dans sa main, et toutes deux causaient sa préoccupation. Le vélin de l'une était armorié et portait : de trois roses d'argent en fasce de sinople sur champ d'azur, l'un des plus vieux blasons du royaume lombardo-vénitien. On y devinait la grande dame, et ce soupçon était confirmé autant par le parfum subtil qui s'exhalait du pli que par l'absence de toute signature, tant d'élégance et de précaution disait qu'il provenait certainement d'une grande dame. L'autre, plus modeste, plus naïve, était franchement signée du joli nom de Spinozella.

— Laquelle des deux ? se demandait Speranzo. La marquise est bien belle ; tout ce que l'Italie compte d'illustre par la naissance ou l'esprit vient se brûler à la flamme ardente de son regard, comme les plantes qui se soulèvent sur leurs tiges frères pour aspirer le souffle enflammé de la canicule. Poètes, peintres, sculpteurs, gentilshommes, donneraient pour un baiser d'elle les plus beaux fleurons de leur couronne. L'homme qui pourra dire : — Cette femme est à moi ! aura un bonheur égal à celui du plus puissant monarque, car c'est un trône superbe et flamboyant entre tous qu'un pareil amour. Il

est vrai qu'on n'y est pas le premier élu, mais il est temps d'appeler...

Spinozella, aussi, est une céleste créature ; nul ne l'a encore déflorée, même du regard, et certes les délices paradisiaques ne sont que des semblants de félicité en comparaison de l'innétable volupté qu'on aurait à animer cette blanche Galatée, au cœur endormi, aux lèvres vierges.

Mais laquelle des deux ? La marquise a répondu à mon impertinent billet par un pli plus impertinent encore. Cette femme n'aime pas, et sa vanité dans tout cela est bien plus en jeu que son cœur ; Luigi Speranzo n'est rien pour elle que le premier venu ; Speranzo le poète est un bracelet assez original qu'elle promènera dans ses salons pendant quelques jours, et tout sera dit. Quant à Spinozella, elle m'aime ingénument, mais le caprice qui m'entraîne vers elle sera-t-il assez puissant pour compenser la vie tranquille et le calme bonheur auxquels je veux l'enlever ?

Toutes deux elles m'attendent ce soir. Qu'à décider ? Parbleu, mon embarras est assez naïf. Abstiens-toi dans le doute, a dit le sage. Abstiens-nous, et quand la dernière minute s'égottera dans le clepsydre du temps, la nécessité engendrera peut-être l'inspiration. Donc, à ce soir les choses sérieuses, et jusqu'à l'instant où l'étoile de Vénus respindira, rimons un sonnet à la marquise.

Le poète descendit les degrés de la terrasse et s'enfonça sous une allée de tulipiers au bout de laquelle s'échancrait une vaste pelouse entourée d'une haie odorante de citronniers et de cactus ; au milieu, une gerbe d'eau retombait, en grésillant, dans une immense vasque de marbre dont la margelle était toute couverte d'iris, de capillaires, d'ajoncs et de lissons, de